



ADGC

Procès-verbal
Réunion du conseil d'administration
Le 23 mars 2023 à 9h
En visioconférence

PRÉSENTS

ABSENTS

M. Steeve Chapados, Président	Mme Jacinthe Sicotte, Est-de-Montréal
Mme. Isabelle Garceau, Caisses de groupes	
M. Elias Kallas, Rive-Nord de Montréal	
M. Stéphane Labine, Outaouais	
Mme. Margerie Légaré, Centre-du-Québec	
M. Francois Savard, Saguenay–Lac-Saint-Jean Charlevoix–Côte-Nord	

Également présents

Mme Karine Oscarson, directrice générale

Mme Émilie Rodgers, responsable des communications et des relations avec les membres

Formant quorum sous le président de séance, Steeve Chapados

1. Mot de bienvenue du président du conseil

Le président ouvre la rencontre à 9h05.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté, tel que rédigé.

3. Lecture et adoption du procès-verbal du 2 février 2023

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la rencontre du 2 février 2023, tel que rédigé. Un bref survol du compte-rendu est présenté.



ADGC

4. Liste des suivis au procès-verbal du 2 février 2023

Tous les suivis indiqués au procès-verbal du 2 février 2023 ont été effectués.

5. Rapport du comité réseautage et développement

Lyne Villemaire, nouvelle ambassadrice, se présente brièvement.

Le quorum du CA n'est pas atteint, des résolutions seront envoyées par courriel aux membres du conseil d'administration pour toutes les décisions à prendre.

→ Envoyer par courriel aux membres du conseil d'administration pour toutes les décisions à prendre.

5.1 Sommaire exécutif

Le sommaire exécutif est déposé.

5.2 CONGRÈS

La capacité du bloc de chambre du Germain est pratiquement atteinte. Des alternatives sont mises à disposition des participants.

Le lancement des inscriptions a été effectué le 16 mars. Une semaine après le lancement des inscriptions, 33% des membres sont déjà inscrits.

Il est mentionné que certains DG ne s'inscriront pas pour diverses raisons (conflit d'horaire avec un CA, manque de chambre au Germain, etc.). Une réflexion est entamée quant à la véracité de ces raisons et la marche à suivre pour s'assurer du plus haut taux de participation. Une option de navettage entre les sites d'hébergement sera envisagée, si pertinent.

Il est convenu que la liste des inscriptions à jour sera partagée aux administrateurs et ambassadeurs de façon hebdomadaire le vendredi. La liste des annulations de chambres au Germain, s'il y a lieu, sera également partagée.

L'idée d'un atelier lors du congrès, en lien avec la vision de l'ADGC, suite à la planification stratégique, est proposée. Un atelier créatif de 30 minutes, au retour du



ADGC

dîner est déjà prévu à l'horaire. Il y aura possibilité de l'encadrer afin de parler de la vision.

Le comité recommande une nouvelle formule pour le gala. Pour mettre en lumière les DG d'expérience et les nouveaux DG, on propose de les associer pour qu'ils se présentent les uns les autres.

L'approche fait également le pont avec la planification stratégique et les besoins de jumelage et de réseautage entre les membres.

Le comité suggère de fournir la liste des nouveaux DG aux administrateurs pour encourager leur inscription.

→ Envoyer la liste des inscriptions à chaque vendredi aux administrateurs et ambassadeurs

→ Envoyer la liste des annulations au Germain, s'il y a lieu, aux administrateurs et ambassadeurs

→ Encadrer l'atelier lors du congrès afin de parler de la vision de l'ADGC

5.3 LEADER

L'intervenant retenu pour le prochain dossier principal est Philippe Proulx; créateur du modèle de Leadership BoneFire.

Le comité propose d'utiliser l'entrevue du dossier principal pour en créer des balados. L'approche apporte une flexibilité dans l'accessibilité des contenus et diversifie les supports médias.

Le membre retenu pour le portrait de leader est Mike Caudron, DSSD, pour mettre en lumière la transparence et la coopération entre les acteurs de gestion de patrimoine (VMD, GPD, caisse)

5.4 Collège des administrateurs

Le comité retient 4 projets à mettre en œuvre avec le Collège. Dans l'ordre de priorité, ils sont :



ADGC

- 1-Un programme de formation sur mesure sur le savoir-être et les habiletés politiques
- 2-L'accès à de la documentation à valeur ajoutée sur la gouvernance
- 3-La création d'un parcours Président DG sur mesure en partenariat avec l'équipe de Soutien aux administrateurs et projets spéciaux de la Fédération
- 4-Le Programme Assises de la gouvernance avec tarif préférentiel

Il y a beaucoup d'intérêt de la part de la Fédération à travailler conjointement.

5.5 Développement durable

Suivant une rencontre avec Pauline d'Amboise, l'ADGC a été légitimé afin d'aller de l'avant avec un comité développement durable en partenariat avec un expert externe et la collaboration de la Fédération qui a déjà mis en place des outils de soutien.

Le comité recommande de reproduire le concept de plénière provinciale en formule lunch & learn sur des sujets d'intérêts. Une première activité pourrait reprendre le concept Bonfire du dossier de la revue.

6. Finance et administration

6.1 Sommaire exécutif

Le sommaire exécutif est déposé.

6.2 États financiers

Les états financiers sont déposés.

6.3 Faits saillants

Les faits saillants sont déposés.

6.4 Bilan

Le bilan est déposé.

6.5 Suivi des placements

La documentation en lien avec les deux placements de l'Association révèle que l'un des placements a été renouvelé automatiquement sans préavis en 2021. Il est possible de



briser l'investissement en payant l'intérêt couru et investir au taux plus avantageux de 4,25 %.

Dans la foulée des modifications aux règlements généraux, il est apparu que l'ADGC devrait régulariser ses lettres patentes entourant son nombre d'administrateurs et son siège social.

Le comité recommande l'approbation de la dépense afin de mandater un expert externe dans le soutien à la régularisation auprès du registraire des entreprises.

7. Opérations et gouvernance

7.1 Sommaire exécutif

Le sommaire exécutif est déposé.

7.2 Refonte de R.G

Depuis sa constitution, l'ADGC a procédé à diverses modifications à ses règlements généraux. Dans un objectif de modernisation et d'adaptation aux pratiques courantes, le comité gouvernance a entamé un processus de réflexion.

Mentionnons que les recommandations suggérées feront l'objet d'un accompagnement externe afin de s'assurer qu'ils respectent la partie III de la Loi sur les compagnies sous laquelle l'ADGD est incorporée et les exigences du Registraire des entreprises.

7.3 Suivi des modifications des R.G

Les modifications majeures sont présentées :

1- Composition du Conseil d'administration

Le comité suggère que le CA adopte un profil collectif enrichi de la façon suivante :

Neuf (9) membres universels

Un (1) DCDE ou, à défaut, un officier du comité de coordination

Un (1) DSSD ou, à défaut, un officier du comité de coordination



Une (1) caisse de groupe

Un (1) membre de la relève; advenant l'ouverture du membership au bassin de relève

Il est convenu d'inclure les DSSD et les DCDE dans le bassin de relève.

L'importance de la représentativité géographique à travers le profil universel est soulevée. Il est réitéré que la représentativité souhaitée sera prise en compte.

Un profil enrichi de compétences sera également évalué dans un second temps.

2- Désignation des dirigeants

Le comité recommande que le Conseil d'administration élise parmi les administrateurs éligibles des personnes pour occuper les fonctions de présidence, de trois vice-présidences, de secrétaire-trésorier.

Cette recommandation a notamment pour effet d'abolir les élections au poste de président.

3- Adaptation des procédures d'élection

Le comité recommande que la procédure d'élection soit harmonisée et la même pour tous les profils d'administrateurs.

4- Bonifications et suppressions

Le comité recommande d'exclure les volets descriptifs des Territoires de même que les consignes entourant le rôle d'ambassadeurs, les deux types d'information ne relevant pas des règlements généraux d'un organisme. Les informations seront consignées dans les documents pertinents.

Les bonifications présentées relèvent des informations habituellement consignées dans les règlements généraux.

Loi 25

En conformité à la Loi 25, le comité recommande que la directrice générale soit la responsable de la protection des renseignements personnels de l'Association et délègue ce rôle par écrit; ce titre devant relever de la plus haute autorité de l'organisme selon la Loi.



7.4 Évaluation de la performance de la DG

L'évaluation de la DG se fait en huis clos.

Le départ de deux autres administrateurs (Grande région du Nord et Grande région de Québec) crée un frein à la gouvernance en créant une absence du quorum lorsqu'un seul administrateur est absent. Les avis de convocation seront acheminés aux ambassadeurs des régions concernées en premier lieu, et en deuxième lieu aux autres membres de l'Association.

Il est mentionné que le DCDE de Lanaudière est en réflexion quant à s'engager comme administrateur DCDE.

8. Varia

Aucun point n'est ajouté au varia.

9. Huis clos

Pause

10. Plénière CA et ambassadeurs

11. Levée de la réunion

La réunion est levée à 12h03.

Rédaction

Mme Karine Oscarson, directrice générale



ADGC

Mme Émilie Rodgers, responsable des communications et des relations avec les membres

Légende :

→ Indique les suivis à faire

Steeve Chapados, président

Date

Jacinthe Sicotte, secrétaire-trésorière

Date

La page suivante « Suivis au procès-verbal » fait partie intégrante du procès-verbal.



ADGC

Suivis au procès-verbal 23 mars 2023

Sujets	Demandé	Échéance	Responsable
Envoyer par courriel aux membres du conseil d'administration pour toutes les décisions à prendre	Mars	Mars	DG
Envoyer la liste des inscriptions à chaque vendredi aux administrateurs et ambassadeurs	Mars	Avril	DG
Envoyer la liste des annulations au Germain, s'il y a lieu, aux administrateurs et ambassadeurs	Mars	Avril	DG
Encadrer l'atelier lors du congrès afin de parler de la vision de l'ADGC	Mars	Mai	DG